COMMUNE DE FOUNEX
Municipalité

Au Conseil communal de Founex

Préavis N° 011/2021-2026

Demande de crédit complémentaire d'un montant de CHF 27'000.00 TTC en vue de financer l'étude de faisabilité pour la renaturation des chenaux de Bossey dans le cadre du Plan partiel d'affectation au lieu-dit « La Marjolaine »

Complément au préavis N° 43/2016-2021 voté le 18 juin 2018, et au préavis N° 53/2016-2021 voté le 10 décembre 2018

Responsabilité du dossier :
Aménagement du territoire
Mme Lucie Kunz-Harris - Syndic

Founex, le 4 mai 2022

TABLE DES MATIÈRES

1.	Introduction	3
2.	Traitement des dangers d'inondation sur les parcelles N° 135 à 139, et 769	4
3.	Coût de l'étude complémentaire	5
4.	Conclusions	6

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

1. Introduction

Le 18 juin 2018, le Conseil communal a octroyé à la Municipalité un crédit d'un montant de CHF 115'000.00 TTC, par le biais du préavis N° 43/2016-2021, en vue de financer les études et prestations nécessaires à la réalisation d'un plan partiel d'affectation au lieu-dit « La Marjolaine ».

Le périmètre du PPA « La Marjolaine » est constitué des parcelles N° 135, 136, 137, 138 et 769, toutes propriétés de la Commune de Founex. D'une surface d'environ 14'950 m^2, le site est situé au nord-est du territoire communal, à proximité du lac. Il est délimité au nord par le Chemin de la Marjolaine sis sur la parcelle privée communale N° 870 en continuité de l'Avenue de Bossey, à l'ouest par la Route Suisse, au sud par une zone de villas et à l'est par le Chemin de la Marjolaine, en tant que DP 1025.

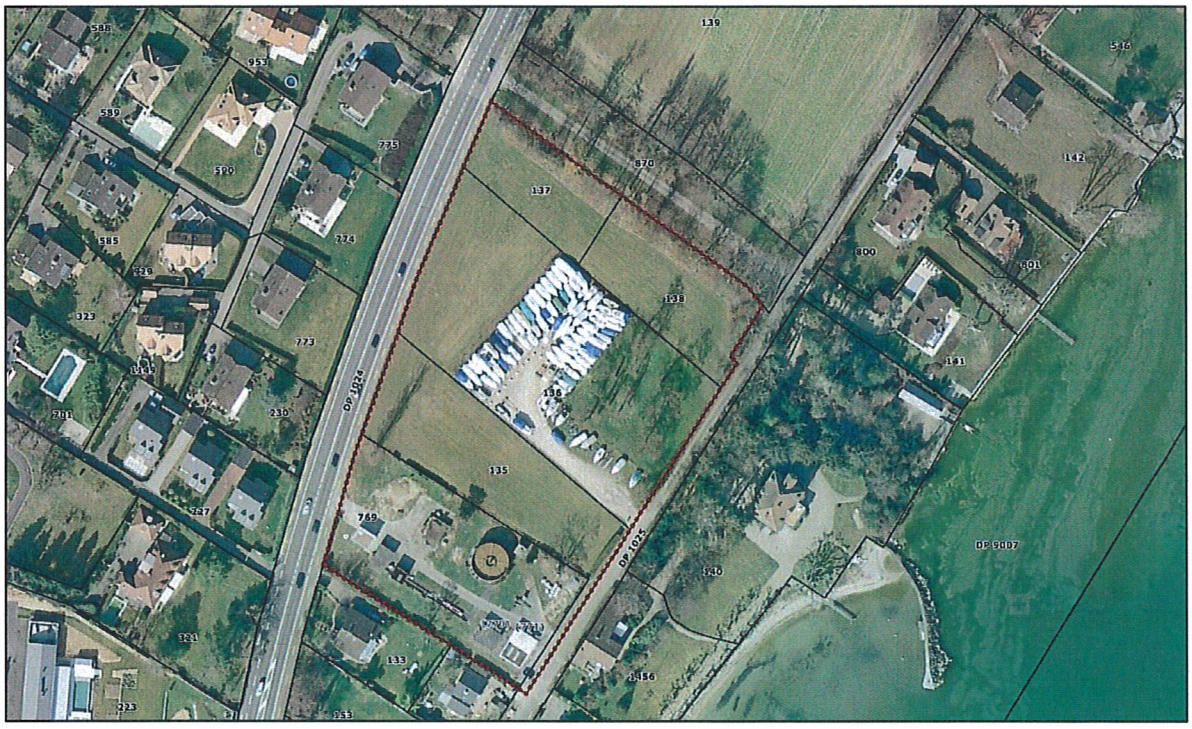

Depuis de nombreuses années, la Municipalité est approchée par des entreprises artisanales de Founex et des environs qui sont à la recherche d'espaces ou de locaux sis en zone artisanale, dont plusieurs intéressées en vue de l'aménagement d'un pôle naval, projet qui a séduit la précédente Municipalité. Le projet prévoit également de maintenir une partie du terrain pour des zones d'installations publiques comme le parking du port en haute saison.

Il y a lieu de noter que ce projet a également rencontré un avis favorable de la Région de Nyon, lequel rentre dans la stratégie régionale de gestion des zones d'activités SGZA.

En complément à ce crédit d'étude, le Conseil communal a également accordé un crédit d'un montant de CHF 28'500.00 TTC à la Municipalité, ceci en date du 10 décembre 2018, en vue de financer le concept de développement du PPA « La Marjolaine ».

2. Traitement des dangers d'inondation sur les parcelles N° 135 à 139, et 769

Dans le cadre de l'avis préliminaire du canton rendu le 18 avril 2019, il a été constaté que le périmètre concerné par la présente planification est situé dans un secteur impacté par un danger moyen à faible d'inondation, dû aux éventuelles crues des canaux de Bossey.

Il s'est donc avéré nécessaire d'entamer une étude en vue de l'évaluation des mesures de protection contre les crues. Cette étude préalable, menée par le bureau CSD Ingénieurs, a mis en évidence deux variantes :

Variante A

Cette variante prévoit la réalisation d'un bassin de laminage le long du cours d'eau, d'une longueur d'environ 110m et d'une largeur d'environ 15m, lequel impacterait très fortement la surface de la future zone artisanale.

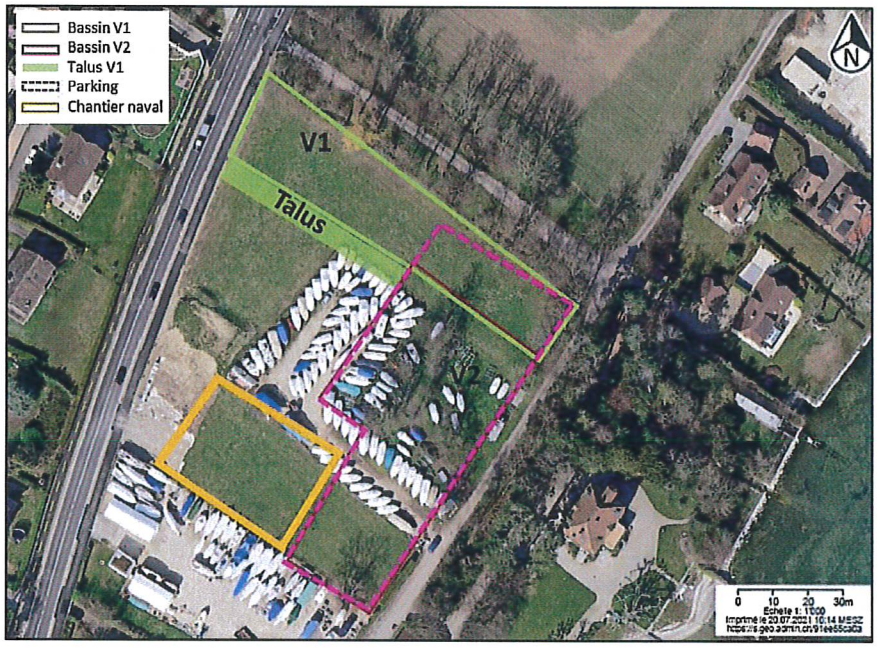

Variante B

Celle-ci prévoit le stockage de tout le volume de crue excédant la capacité des canaux de Bossey dans un bassin de laminage situé au nord des parcelles N° 136 et 137.

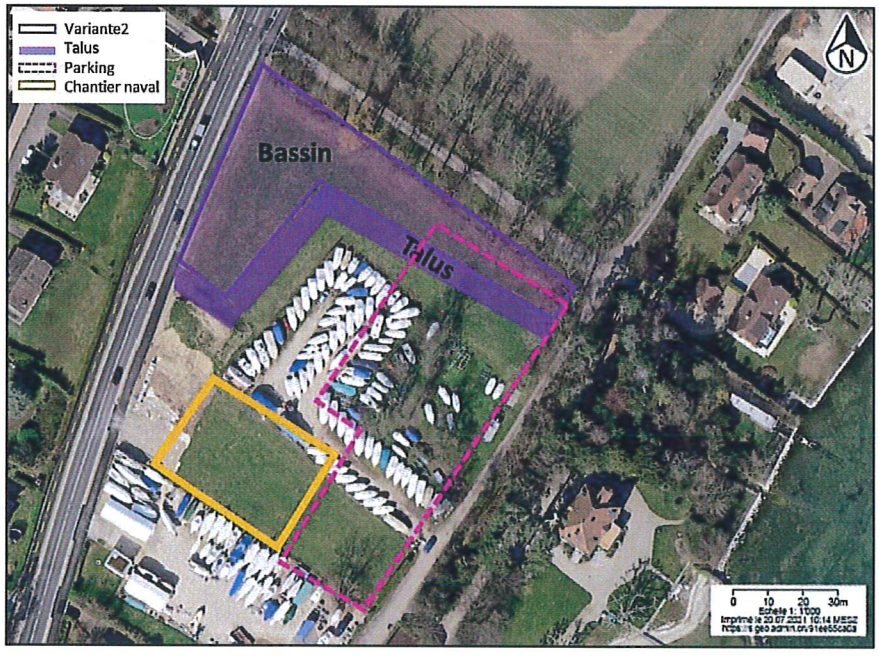

La Municipalité a estimé que les variantes A et B proposaient une emprise beaucoup trop importante sur le plan d'affectation. Dès lors, une nouvelle évaluation de variantes est nécessaire pour que la Municipalité puisse faire son choix final. Dans le cas idéal, la variante choisie devra avoir une emprise minimale sur la zone artisanale afin de permettre une valorisation maximale de ce secteur.

Pour ce faire, la Municipalité propose de confier cette nouvelle étude au bureau Holinger SA, lequel a établi les cartes de dangers naturels de la Commune de Founex en 2014 sur demande du Canton.

Les objectifs de ce mandat seront de :

- ✓ Détailler la variante de renaturation des chenaux de Bossey avec un objectif de protection contre les crues
- ✓ Evaluer le coût des deux variantes à comparer à +-30%
- ✓ Comparer cette variante avec la variante de bassin de laminage sur la base d'une analyse multicritère (coût, emprise, avantages/inconvénients)
- ✓ Appuyer la Municipalité pour la pesée des intérêts et une prise de décision proportionnée sur la mesure de protection à retenir en intégrant dans la réflexion les possibilités de subvention

Les prestations suivantes sont proposées :

- ✓ Prestations selon le cahier des charges établi par le bureau Urbaplan
- ✓ Recherche et compilation des documents de base
- ✓ Visite de terrain et identification des contraintes
- ✓ Développement du concept technique de renaturation du tronçon des chenaux de Bossey compris entre la Route Suisse et le Chemin de la Marjolaine, y compris une étude hydraulique et un dimensionnement préliminaire
- ✓ Rédaction du rapport technique comprenant l'évaluation de 2 variantes comparées tant au niveau des emprises et des coûts, ainsi qu'une évaluation des avantages et inconvénients
- ✓ Estimation des coûts
- ✓ Analyse des possibilités de subvention pour la variante de renaturation

Des options sont également proposées sur la base de l'expérience du bureau Holinger, soit :

- ✓ Etude hydraulique et évaluation de la faisabilité technique concernant l'augmentation de capacité au niveau des ouvrages routiers et du tronçon du cours d'eau en aval du Chemin de la Marjolaine. Cette option est très fortement recommandée car il s'agit du meilleur moyen de garantir un transfert efficace du débit dans le cadre du projet
- ✓ Evaluation de la faisabilité de l'extension de la renaturation sur le tronçon en amont de la Route Suisse

3. Coût de l'étude complémentaire

Prestations	Honoraires
Etude de faisabilité - Holinger SA	CHF 14'700.00
Prestations en option - Holinger SA	CHF 8'516.00
Total HT	CHF 23'216.00
TVA 7.7%	CHF 1'787.65
Total TTC	CHF 25'003.65
Divers et imprévus	CHF 2'000.00
TOTAL TTC ARRONDI	**CHF 27'000.00**

4. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE FOUNEX

Vu	le préavis municipal N° 011/2021-2026, en vue de financer l'étude de faisabilité pour la renaturation des chenaux de Bossey dans le cadre du Plan partiel d'affectation au lieu-dit « La Marjolaine »
Ouï	le rapport de la Commission de l'urbanisme
Ouï	le rapport de la Commission des finances
Attendu	que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

D'approuver	le préavis municipal N° 011/2021-2026
D'accorder	à la Municipalité un crédit de CHF 27'000.00
De financer	ce montant par la trésorerie courante
D'amortir	Ce montant par un prélèvement sur le fonds de réserve « Constructions futures + autres investissements » N° 9282.003

Ainsi approuvé par la Municipalité le 9 mai 2022, pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité :

le Syndic : la secrétaire :

Lucie Kunz-Harris Claudine Luquiens

MUNICIPALITÉ DE FOUNEX

Rapport de la Commission des finances sur le préavis municipal N° 011/2021-2026 concernant la demande de crédit complémentaire de CHF 27'000.- TTC en vue de financer l'étude de faisabilité pour la renaturation des chenaux de Bossey dans le cadre du Plan partiel d'affectation au lieu-dit « La Marjolaine »

Complément au préavis No 43/2016-2021 voté le 18 juin 2018 et au préavis No 53/2016-2021 voté le 10 décembre 2018

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Les membres de la Commission des finances se sont réunis le 16 mai 2022 à la demande de la Municipalité pour examiner le préavis susmentionné, en présence de Madame Lucie Kunz-Harris, Syndique, de Madame Emmanuelle Moser-Lehr, de Madame Christa von Wattenwyl ainsi que de Monsieur Laurent Kilchherr et de Monsieur Hervé Mange, Municipales/Municipaux mais aussi de Madame Claudine Luquiens, Secrétaire municipale, de Madame Samantha Kucharik, Boursière communale, de Monsieur Yann Le Mercier, Chef de service - Extérieurs et voirie et de Monsieur Christophe Hermanjat, Chef de service- Bâtiments & énergie .
Le préavis 011/2021-2026 nous a été présenté par Madame Lucie Kunz-Harris, Syndique, en charge de l'Aménagement du territoire.
Après avoir entendu les réponses aux questions posées par la Commission de l'Urbanisme, la Commission de l'Energie ainsi que par la Commission des Finances, la Commission des Finances s'est réunie à l'issue de la séance afin de rédiger le présent rapport.

EN BREF

Cette demande de crédit complémentaire de CHF 27'000.- fait suite à 2 préavis présentés sous la précédente législature et qui concernait l'élaboration du PPA du lieu-dit « La Marjolaine ».
L'un (No 43/2016-2021) portait sur « les études et prestations nécessaires à la réalisation d'un plan partiel d'affectation au lieu-dit 'La Marjolaine' », pour laquelle le Conseil Communal a autorisé l'engagement de CHF 115'000.- en date du 18 juin 2018, le mandat étant confié à Urbaplan.
L'autre (No 53/2016-2021), présenté et approuvé par le Conseil communal en date du 10 décembre 2018, portait sur « le concept de développement du plan partiel d'affectation au lieu-dit 'La Marjolaine' » donnant autorité à la Municipalité d'engager la somme de CHF 28'500.- en confiant ce mandat à Wüest Partner.
Le canton a rendu un avis préliminaire sur le PA le 18 avril 2019, constant que le périmètre concerné était situé dans une zone identifiée d'un danger moyen à faible d'inondation.
Il s'est donc avéré nécessaire d'entamer une étude quant aux mesures de protection possibles contre les crues.
Une première étude, menée par CSD Ingénieurs, a proposé 2 variantes impactant toutes deux de manière matérielle sur le plan d'affectation du lieu-dit « La Marjolaine », affectant ainsi la valorisation maximale de ce secteur.
Dès lors, la Municipalité propose de confier au bureau Holinger SA l'étude d'une variante minimisant l'emprise sur la zone artisanale, notamment en évaluant une variante renaturation des chenaux de Bossey.
C'est dans le cadre d'une nouvelle étude que la Municipalité présente ce préavis dont le coût est évalué à CHF 27'000.-

REMARQUES ET CONCLUSIONS

A la relecture du préavis No 43/2016-2021 voté le 18 juin 2018 qui mettait en avant « le fait que le bureau Urbaplan a une parfaite connaissance de notre territoire communal », force est de constater que le bureau choisi n'a pas su identifier le risque d'inondation relevé par l'avis préliminaire du canton en date du 18 avril 2019.
Suite à cet avis du canton, il a été nécessaire d'entamer une étude en vue de l'évaluation de mesures de protection contre les crues. L'étude préalable proposée par le bureau CSD Ingénieurs présente 2 variantes impactant sur la valorisation de la zone objet du PPA.
Le bureau Holinger est appelé à proposer une étude complémentaire basée sur la renaturation des chenaux de Bossey afin d'optimiser la capacité d'utilisation du lieu-dit « La Marjolaine ».
Sans les conclusions de cette étude, qui permettra à la Municipalité de choisir la meilleure option pour la protection de la zone objet du PPA et sans la mise en œuvre des mesures de protection de la zone, il ne sera pas possible de passer aux prochaines étapes de la procédure d'élaboration du PPA, telles que décrites dans le préavis No 43/2016-2021 du 18 juin 2018.

En conclusion, la Commission des Finances, vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter l'étude de faisabilité pour la renaturation des chenaux de Bossey dans le cadre du plan d'affectation au lieu-dit « La Marjolaine » telle que présentée dans ce préavis 011/2021-2026.

Fait à Founex, le 22 mai 2022

Les membres de la Commission des finances :

Philippe Farine | Armand du Pontavice | Gerhard Putman-Cramer

Vincent Damba | Nicolas Debluë | François Girardin

Robert Schmoll (excusé)

Rapport de la Commission d'urbanisme sur le préavis municipal N° 011/2021-2026
concernant la demande de crédit complémentaire de CHF 27'000.- TTC en vue de financer l'étude de faisabilité pour la renaturation des chenaux de Bossey dans le cadre du Plan partiel d'affectation au lieu-dit « La Marjolaine »
Complément au préavis N° 43/2016-2021voté le 18 juin 2018 et au préavis N° 53/2016-2021 voté le Ie10 décembre 2018

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Les membres de la Commission de l'urbanisme se sont réunis le 16 mai 2022 à la demande de la Municipalité pour examiner le préavis susmentionné, en présence de Madame Lucie Kunz-Harris, Syndique, de Madame Emmanuelle Moser-Lehr, de Madame Christa von Wattenwyl ainsi que de Monsieur Laurent Kilchherr et de Monsieur Hervé Mange, Municipales/Municipaux mais aussi de Madame Claudine Luquiens, Secrétaire municipale, de Madame Samantha Kucharik, Boursière communale, de Monsieur Yann Le Mercier, Chef de service - Extérieurs et voirie et de Monsieur Christophe Hermanjat, Chef de service- Bâtiments & énergie.

Le préavis 011/2021-2026 nous a été présenté par Madame la Syndique, en charge du dicastère de l'aménagement du territoire.

Après avoir entendu les réponses aux questions posées par les différentes commissions présentes, nos membres se sont réunis *tardivement* le 9 juin 2022 pour rédiger ce rapport.

EN BREF

Cette demande de crédit complémentaire de CHF 27'000.- fait suite à 2 préavis présentés lors de la précédente législature qui concernaient l'élaboration du PPA du lieu-dit « La Marjolaine ».

Le premier préavis, N° **43/2016-2022** voté le 18 juin 2018, portait sur les études et prestations nécessaires à la réalisation d'un PPA au lieu-dit 'La Marjolaine', pour laquelle le Conseil Communal a autorisé l'engagement de CHF 115'000.-. Le bureau **URBAPLAN** a été sollicité pour ce mandat.

Le second préavis, N° **53/2016-2021** voté le 10 décembre 2018, portait sur le concept de développement de la zone et donnait autorité à la Municipalité d'engager la somme de CHF 28'500.- en mandatant le bureau **Wüest Partner**.

Une fois l'étude présentée au canton, la zone a été déclarée comme ayant un danger moyen à faible d'inondation ce qui a exigé une étude complémentaire, étude confiée à **CSD Ingénieurs.**

Mécontente du rapport produit, principalement en raison des emprises importantes, la Municipalité a mandaté **Holinger SA** pour étudier d'autres formes d'aménagements moins gourmands en surface.

REMARQUES ET CONCLUSIONS

Force est de constater que le bureau **URBAPLAN** n'a pas répondu aux attentes de nos autorités, ceci malgré les nombreux mandats onéreux que nos anciens municipaux lui ont confiés au cours des dernières années. Il a été nécessaire d'entamer une étude hydraulique complémentaire.

L'étude du **bureau CSD,** qui a un très fort impact sur la zone artisanale, doit être consolidée par le bureau **Holinger** afin de maximiser la surface exploitable.

Rappelant que la commune de Founex est pauvre en zones artisanales, nous nous interrogeons sur la compensation des éventuelles surfaces perdues par un transfert de celles-ci vers une autre zone, par exemple au chemin des Repingonnes, soit au nord-ouest des installations de la voirie.

Aussi, notre commission relève la promiscuité avec le lac et la question d'un déversement direct des flux occasionnels dans le Léman. Ces deux points devront être évalués par le nouveau bureau d'étude.

En l'absence de cette étude complémentaire, la Municipalité ne pourra pas choisir l'option permettant de valoriser au mieux la zone. En plus, la commune risque de perdre des surfaces exploitables importantes au détriment de surfaces grevées pour quelques crues rarissimes.

En conclusion, la Commission de l'urbanisme, vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter l'étude pour la renaturation des chenaux de Bossey dans le cadre du plan d'affectation au lieu-dit « La Marjolaine » telle que présentée dans ce préavis 011/2021-2026.

Fait à Founex, le 9 juin 2022

Les membres de la Commission de l'urbanisme.

Lucy Axam	Bertrand Cagneux	Luc Deblue
Michel Dutruy	Solène Frei	Andreas Müller
Christian Dutruy		